

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
LUNDI 15 Novembre 2021, 20h

**600 rue de l'Église,
Saint-Luc-de-Vincennes**
PROCÈS-VERBAL-Présentiel

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 15 novembre 2021, 20h00, en présentiel avec les mesures sanitaires selon les modalités des décrets en vigueur sur les mesures sanitaires pour la tenue des assemblées des instances publiques. Séance ouverte et publique. La séance est présidée par Monsieur Daniel Houle, maire.

Sont présents :	Monsieur	Daniel Houle, maire
	Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère Loriann Alain, conseillère
	Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller Daniel Beaudoin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-11-167

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

4. CORRESPONDANCES

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2021-11-168

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **5 novembre 2021**, du chèque **#4575 au #4590** et du prélèvement **#2705 à #2762** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **72 030.83 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée du **1 novembre 2021**, pour les salaires versés du numéro **# 505 119** au numéro **#505 137**; pour un montant total de **9 863.95 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2021-11-169

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Élection municipales – Remerciements aux candidats, personnel électoral et aux électeurs

Résolution 2021-11-170

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de Vincennes a procédé à une élection générale municipale qui a nécessité une organisation et une planification pour assurer un processus démocratique responsable et équitable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a suivi toutes les étapes requises pour assurer le bon déroulement de l'élection municipale 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'élection municipale a suscité un intérêt certain de la part de candidats et auprès des sélecteurs avec une taux de participation satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE l'élection municipale visait le poste du Maire et du Conseiller #1 et que le scrutin s'est déroulé sans anomalies;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin que le conseil municipal félicite l'ensemble des candidats à l'élection municipale pour leurs implications, remercie le personnel électoral pour leur professionnalisme et leur rigueur dans les procédures et souligne la participation des électeurs pour leur participation à la vie démocratique locale.

Remerciements aux élus quittant la table du conseil, Monsieur Jean-Claude Milot, Madame Pierrette Thibeault et Madame Thérèse Thivierge et bienvenu aux nouveaux membres du conseil municipal, Monsieur Daniel Houle, Maire, Monsieur Daniel Beaudoin, conseiller #1 et Madame Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère #2.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires - Élus

6.3 Formation obligatoire – Élus – Éthique et déontologie

REPORTÉE – information à venir

6.4 Adhésion annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités

Résolution 2021-11-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) depuis de nombreuses années et bénéficie de nombreux services avantageux;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est un regroupement national des municipalités de partout à travers le Québec et représentants les municipalités auprès des instances supérieures dont le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM siège sur de nombreux comités et commissions parlementaires pour défendre les intérêts des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un programme et des formations reconnues pour les élus et les officiers municipaux;

CONSIDÉRANT QU'IL existe de nombreux services et supports aux petites municipalités offerts par la FQM bénéficiant à la municipalité; dont les assurances et le regroupement d'achat et\ou de service;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renouveler l'abonnement annuel et la cotisation pour assurer l'accessibilité aux services de la FQM et ses représentations;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'abonnement annuel et au paiement de la cotisation pour être membre de la FQM en 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Demande d'aide financière – CLAE de Saint-Luc

Résolution 2021-11-172

CONSIDÉRANT QUE le comité local des affaires économique (CLEA) de la paroisse de Saint-Luc-de-Vincennes est responsable de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé une aide d'urgence financière à la municipalité compte tenu des pertes dû à la pandémie et à la fermeture prolongée des activités de la paroisse;

CONSIDÉRANT QUE l'église a cessé toutes activités non essentielles durant la fermeture exigée par la crise et les mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le CLEA a reçu une demande des assureurs de l'église pour effectuer des travaux urgents, notamment la réparation de la galerie avant en béton afin d'assurer la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT UNE situation financière précaire pour le maintien en bon état du bâtiment de l'église et qu'une sollicitation après de la population et de la municipalité est requise pour effectuer des travaux urgents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont exprimés leurs craintes face à l'avenir de l'église, sa requalification, sa reconversion et sa vocation à long terme;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal accepte le versement d'une aide financière au CLAE au montant de 2000.00 \$ sur présentation des pièces justificatives afin d'effectuer des travaux urgents sur un bâtiment à caractère patrimonial dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, tel qu'exigé par les assurances. Cette aide est consentie dans le cadre d'un programme d'aide d'urgence aux organismes en contexte de pandémie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.6 HAS des Chenaux – demande de soutien – projet régional

Résolution 2021-11-173

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Hébergement Adapté et Supervisé (HAS) des Chenaux est à la recherche de partenaires pour réaliser un projet d'hébergement dans l'église de Sainte-Geneviève-de-Batiscan en reconversion;

CONSIDÉRANT QUE cet hébergement permettra d'offrir un service de logement pour des personnes aux prises avec des difficultés physiques ou fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des valeurs importantes d'inclusion sociale et favorisera l'autonomie des personnes visées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la reconversion à des fins sociales d'un bâtiment patrimonial dans la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT UNE demande de contribution pour favoriser le montage financier d'un projet structurant sur le territoire qui pourrait favoriser l'autonomie de personne de notre localité au besoin;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal accepte une contribution de 500.00 \$ à titre de partenaire à l'organisme HAS des Chenaux

pour la réalisation d'un projet d'hébergement dans le bâtiment de l'Église de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Ce projet est destiné à des personnes aux prises avec des difficultés fonctionnelles pour des fins d'inclusion sociale et d'autonomie personnelle. Le conseil municipal appui ce projet important pour la communauté et les personnes visées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.7 Add Énergie – contrat de 3 ans

Résolution 2021-11-174

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable d'une borne électrique au centre communautaire Georges-Sévigny;

CONSIDÉRANT QUE cette borne est partie intégrante du « Circuit électrique » du Québec et fait partie d'un réseau national;

CONSIDÉRANT QUE ce service est apprécié des électromobilistes fréquentant la municipalité et est utilisé de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des frais de service annuel s'appliquent auprès du fournisseur AddÉnergie pour assurer la gestion de la borne électrique et du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit des redevances pour la vente de l'énergie et l'utilisation de la borne électrique, selon un taux horaire;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans et le paiement des frais annuels de la borne électrique auprès d'AddÉnergie, selon la proposition soumise;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Comité des ressources humaines – Secrétaire-trésorière adjointe\ inspecteur\ manoeuvre

Formation d'un comité provisoire : Daniel Houle, Françoise Asselin et Daniel Beaudoin.

7.2 Embauche des ressources selon les besoins – temporaire

Résolution 2021-11-175

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a présentement aucun employé responsable de la voirie et de l'entretien général du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des services de la gestion des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche est retardé à la suite des élections municipales et l'entrée en fonction d'un nouveau conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN comité des ressources humaines procédera aux entrevues pour l'embauche des nouvelles ressources pour combler les postes vacants dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des besoins et des travaux rapides doivent être planifiés à court terme pour éviter des bris de services aux citoyens, notamment dans la gestion des eaux et le déneigement des bâtiments publics pour la période hivernale à venir;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin que le conseil municipal accepte l'embauche de ressource temporaire selon les besoins pour assurer un niveau de service de qualité aux citoyens notamment pour la gestion des eaux et l'entretien du domaine public en période hivernale. Entretien de la patinoire à contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.3 Souper de Noël – Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

Résolution 2021-11-176

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a réalisé de nombreux projets au cours de la dernière année avec l'appui du conseil municipal, des employés et des nombreux bénévoles des différents comités;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a nécessité une résilience et une adaptation pour l'ensemble du personnel responsable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, suite aux élections municipales est représentée par un nouveau conseil municipal nouvellement élu;

CONSIDÉRANT QUE les personnes impliquées dans la municipalité participent à la vie sociale et au dynamisme de la communauté et qu'il y a lieu de souligner les efforts par un souper annuel;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal accepte de participer à l'organisation d'un souper de Noël afin de souligner et remercier les personnes impliquées. Invitation au conseil municipal, aux employés de la municipalité, aux membres du comité social et des loisirs et aux bénévoles de la bibliothèque. Souper de Noël le 10 décembre au centre communautaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. VOIRIE

8.1.1 Projet FIMEAU – Remplacement des entrées d'eau – demande de soumission

Résolution 2021-11-177

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède actuellement aux travaux d'excavation de la rue de l'église et du rang Saint-Alexis dans le cadre du programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté des lacunes et des déficiences au niveau des entrées d'eau des résidences visées par le projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation actuels permettent de réparer rapidement les entrées d'eau déficientes à corriger;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ces équipements permettra d'éviter d'abîmer la structure de la nouvelle chaussée pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des entrées d'eau de façon préventive est favorable à long terme pour le maintien des infrastructures locale en bon état et en évitant des coûts importants dans les années à venir;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal accepte que le directeur général autorise une directive de changement à l'entrepreneur du chantier de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis, LJL Excavation, visant à remplacer les entrées d'eau déficientes des résidences visées dans le projet FIMEAU. Le remplacement vise à assurer le maintien des infrastructures dans une perspective à long terme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.1.2 Contrôle de qualité in-situ pour les travaux – 2 soumissions

Résolution 2021-11-178

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède actuellement aux travaux d'excavation de la rue de l'église et du rang Saint-Alexis dans le cadre du programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater une firme pour assurer le contrôle des matériaux et la qualité des travaux exécutés par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicitée deux firmes pour assurer ce service de contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritech responsable de notre dossier recommande l'entreprise EXP pour la réalisation de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal octroi le mandat de contrôle de qualité des matériaux et de la qualité des travaux effectués par l'entrepreneur pour le chantier de la rue de l'Église et du rang Saint-Alexis à l'entreprise EXP, selon la proposition soumise et les recommandations de la firme Pluritech.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 Remplacement d'un clapet anti-retour – station de pompage

EN ATTENTE DE SOUMSSION

8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Redressement – Ponceau Rang Saint-Margerite

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – ACCEPTATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RANG SAINTE-MARGERITE

8.4 Suivi digue de castor – rue du Passage

REPORTÉE À LA PROCHAINE SÉANCE

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Arbres Canada – Programme de verdissement

Résolution 2021-11-179

CONSIDÉRANT QU'Arbres Canada offre des programmes intéressants visant le verdissement des communautés partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes encourage la plantation d'arbres sur son territoire et a mis des actions concrètes en ce sens dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'EN 2021 la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a procédé à la plantation de plus de 150 arbres visant à compenser ces émissions de gaz à effet de serre en collaboration du Jour de la terre, et fut reconnue carboneutre pour la première fois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut poursuivre la plantation d'arbres sur le domaine public à des fins de compensation des GES de ses émissions corporatives et pour favoriser les actions locales à la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE des arbres comestibles pourront compléter et rehausser les aménagements déjà en place effectués par les « Incroyables comestibles » de Saint-Luc-de-Vincennes, notamment la forêt nourricière et le verger à noix;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'Arbres Canada s'inscrivent directement dans les objectifs des plans d'actions de la municipalité, notamment sur les saines habitudes de vie et l'agriculture de proximité;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal mandate et autorise le directeur général à soumettre une proposition de projets à Arbres Canada dans le cadre des programmes offerts, notamment sur le verdissement des communautés et la plantation d'arbres comestibles sur le domaine public. La plantation d'arbres vise à poursuivre la compensation carbone des émissions GES corporatives de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

10.1 Formation d'un comité de démolition – Avis de 90 jours au ministre MAMH

REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

10.2 Dépôt du rapport annuel de la Stratégie d'économie d'Eau potable de la municipalité 2020

Résolution 2021-11-180

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partenaire du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre de la Stratégie nationale d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs d'économie de l'eau potable dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rencontre de façon favorable les principaux objectifs de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH et que certaines recommandations sont formulées dans le rapport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut poursuivre la une bonne gestion de son eau potable et qu'il y a lieu d'appliquer les recommandations du rapport pour diminuer les coûts liés aux pertes d'eau et à la surconsommation;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'évaluer la mise en place d'une tarification modulable selon les usages et la quantité d'eau consommée selon le principe utilisateurs-payeurs;

CONSIDÉRANT QUE la calibration du débitmètre magnétique de la station de pompage et l'installation d'un débitmètre sur le réseau Saint-Alexis favoriserait un bilan plus favorable;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal prend connaissance du « Rapport 2020 sur la gestion de l'Eau potable » et s'en déclare satisfait. La calibration du débitmètre de la station de pompage sera effectuée dans les plus brefs délais.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. LOISIRS

11.1 Programme OVLIS – Accepté – Report de la date de fin du projet

Résolution 2021-11-181

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une décision favorable du Ministre des Transports pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service dans le cadre du programme OVLIS;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière pour ce projet au mois d'octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités du programme OVLIS, le projet doit être terminé pour le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE cet échéance est rapide et qu'il sera difficile de compléter le projet dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT LES délais auprès des fournisseurs de services dont l'acquisition des vélos et de la planification préalable requise à la mise en place d'une station d'ancrage et de la gestion des usagers;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin que le conseil municipal demande au Ministre des Transports, un délai raisonnable pour la réalisation du projet de vélos en libre-service pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes dans le cadre du programme OVLIS. Demande de report pour une fin de projet le 31 décembre 2022.

La municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et ses citoyens remercient le Ministre M.Bonnardel – Transports Québec, la députée de Champlain, Mme

Sonia Lebel et le Ministre responsable de la région de la Mauricie M. Jean Boulet pour ce programme intéressant valorisant l'offre de service et les saines habitudes de vie dans notre communauté.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

11.2 Comité des loisirs de Saint-Luc – collectes de cannettes

12. VARIA – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

12.1 Résolution pour les signatures DESJARDINS – accès aux comptes & emprunts

Résolution 2021-11-182

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner les personnes responsables pour les comptes et les accès chez DESJARDINS afin d'assurer la bonne gestion financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un membre actif chez DESJARDINS pour les emprunts et les services financiers offerts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un nouveau Maire, monsieur Daniel Houle, nouvellement élu aux élections municipales 2021;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu de mandater le maire et le directeur général pour les signatures des comptes fournisseurs et les autorisations requises pour les paiements effectués par dépôts bancaires auprès l'institution financière DESJARDINS;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu des désigner les personnes habilitées à la signature des emprunts auprès de l'institution financière DESJARDINS pour la planification financière à long terme et la gestion des flux de trésoreries;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal mandate et autorise le Maire, Daniel Houle et le directeur général, Francis Dubreuil pour toutes les autorisations nécessaires pour les accès aux comptes bancaires de la municipalité chez DESJARDINS, à toutes les transactions, notamment les paiements des comptes fournisseurs, la signatures des chèques et les signatures pour les emprunts nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes dans le cadre de sa gestion financière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.2 Conseil sans papier – acquisition d'équipements informatiques

Résolution 2021-11-183

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut diminuer son empreinte écologique en diminuant la consommation de papier par la mise en place d'un conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QU'UN conseil sans papier permet aux départements de la municipalité de transmettent des informations complémentaires facilement aux des élus;

CONSIDÉRANT QUE les outils informatiques actuels sont essentiels pour effectuer des recherches d'informations et de validation des données transmises pour l'analyse des projets et la gestion municipale courante;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'équipements informatiques permettra de faciliter la communication et les transferts de connaissances et d'informations entre les élus;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur de service informatique INOFOTECK offre un soutien technique et un support aux usagers;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal accepte de mettre en place un conseil sans papier et de procéder à l'acquisition des équipements informatiques requis afin de faciliter la communication entre les élus et favoriser le transfert des documents relatifs à la bonne gestion et gouvernance de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-11-184

SUR LA PROPOSITION de Françoise Asselin et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 21h36.

Je, Daniel Houle, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Daniel Houle/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire